

Acceptation est garantie – Aucun questionnaire médical	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE Fondamental
Médicaments d'ordonnance				
Maximums	Non compris	Non compris	Non compris	1 ^{re} année : 550 \$ 2 ^e année : 600 \$ 3 ^e année et suivantes : 650 \$ 70 % par personne jusqu'au maximum annuel
Soins dentaires				
Maximums	Non compris	1 ^{re} année : 500 \$ 2 ^e année : 650 \$ 3 ^e année et suivantes : 800 \$ par personne par année	1 ^{re} année : 600 \$ 2 ^e année : 800 \$ 3 ^e année et suivantes : 1 000 \$ par personne par année	450 \$ par personne par année
Fréquence de rappel		9 mois		
Soins de base		80 % par personne jusqu'au max. annuel	80 % par personne jusqu'au max. annuel	70 % par personne jusqu'au max. annuel
Soins de base étendus		1 ^{re} année : 50 % par personne par année 2 ^e année : 70 % par personne par année 3 ^e année et suivantes : 80 % par personne par année	80 % par personne jusqu'au max. annuel	70 % par personne jusqu'au max. annuel
Soins majeurs		Non compris	À partir de la 3 ^e année : 50 % jusqu'au max. annuel	Non compris
Soins orthodontiques	Non compris			
Soins de la vue				
Lunettes ou lentilles cornéennes d'ordonnance et chirurgie oculaire au laser	150 \$ par personne tous les 2 ans			
Examens de la vue	65 \$ par personne tous les 2 ans			80 \$ par personne tous les 2 ans
Soins de santé complémentaires				
GreenShield Télémédecine	4 consultations en ligne par année auprès de médecins généralistes autorisés, 7 jours par semaine, toute l'année (24 heures par jour)			
Services professionnels				
Chiropraticien ou chiropraticienne, massothérapeute, physiothérapeute, acupuncteur ou acupuntrice, podologue/ podiatre, diététiste, naturopathe, ostéopathe	20 \$ par consultation, et maximum de 300 \$ par personne par professionnel ou professionnelle par année	20 \$ par consultation, et maximum de 300 \$ par personne par professionnel ou professionnelle par année	20 \$ par consultation, et maximum de 300 \$ par personne par professionnel ou professionnelle par année	40 \$ par consultation, et maximum de 400 \$ par personne par professionnel ou professionnelle par année
Orthophoniste	300 \$ par personne par année	300 \$ par personne par année	Maximum combiné de 400 \$ par personne par année	Maximum combiné de 400 \$ par personne par année
Psychologue, psychothérapeute, travailleur social agréé ou travailleuse sociale agréée	Maximum combiné de 300 \$ par personne par année	Maximum combiné de 300 \$ par personne par année	Maximum combiné de 400 \$ par personne par année	Maximum combiné de 400 \$ par personne par année
GreenShield Santé mentale	4 heures de consultation en ligne (2 heures pour une thérapie individuelle, 2 heures pour une thérapie de couple) par personne par année; ces consultations s'ajoutent à celles prévues pour les services de psychologues			
Soins dentaires en cas d'accident	2 000 \$ par personne par année	5 000 \$ par personne par année	5 000 \$ par personne par année	3 000 \$ par personne par année
Transport par ambulance	Transport terrestre et aérien			
Appareils auditifs	1 ^{re} à 4 ^e année : 300 \$ par personne 5 ^e année et suivantes : 400 \$ tous les 4 ans	1 ^{re} à 4 ^e année : 300 \$ par personne 5 ^e année et suivantes : 400 \$ tous les 4 ans	1 ^{re} à 4 ^e année : 350 \$ par personne 5 ^e année et suivantes : 500 \$ tous les 4 ans	1 ^{re} à 4 ^e année : 350 \$ par personne 5 ^e année et suivantes : 500 \$ tous les 4 ans
Services médicaux – Tests diagnostics et radiographies, matériel de dialyse et analyses de laboratoire	2 000 \$ par personne par année			
Articles médicaux et services d'aide à domicile (soins à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services d'aide à domicile	1 ^{re} année : 1 000 \$ 2 ^e année : 1 500 \$ 3 ^e année : 2 000 \$ 4 ^e année et suivantes : 2 500 \$ par personne par catégorie de garantie par année *Note : Les appareils et fournitures CPAP, BIPAP, APAP et AMP sont admissibles à la couverture avec un maximum de 250 \$ la première année et 250 \$ la deuxième année ; par la suite, les maximums globaux pour articles médicaux s'appliqueront.	1 ^{re} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 3 000 \$ 3 ^e année : 4 000 \$ 4 ^e année et suivantes : 5 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année *Note : Les appareils et fournitures CPAP, BIPAP, APAP et AMP sont admissibles à la couverture avec un maximum de 500 \$ la première année et 500 \$ la deuxième année ; par la suite, les maximums globaux pour articles médicaux s'appliqueront.	1 ^{re} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 3 000 \$ 3 ^e année : 4 000 \$ 4 ^e année et suivantes : 5 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année *Note : Les appareils et fournitures CPAP, BIPAP, APAP et AMP sont admissibles à la couverture avec un maximum de 500 \$ la première année et 500 \$ la deuxième année ; par la suite, les maximums globaux pour articles médicaux s'appliqueront.	1 ^{re} année : 1 500 \$ 2 ^e année : 2 000 \$ 3 ^e année : 3 000 \$ 4 ^e année et suivantes : 4 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année *Note : Les appareils et fournitures CPAP, BIPAP, APAP et AMP sont admissibles à la couverture avec un maximum de 500 \$ la première année et 500 \$ la deuxième année ; par la suite, les maximums globaux pour articles médicaux s'appliqueront.
Voyage				
Assurance voyage	15 jours par voyage, 5 000 000 \$ par personne par année			
Hospitalisation (garantie facultative) – Différence entre les frais de séjour en salle standard et les frais de séjour en chambre à deux lits ou privée dans un hôpital général public de votre province ou territoire de résidence				
Chambre à deux lits ou privée	Non compris			

Questionnaire médical	ZONE 4		ZONE 5		ZONE 6		ZONE 7	
Médicaments d'ordonnance								
Maximums	1 ^{re} et 2 ^e années : 2 500 \$ 3 ^e année et suivantes : 3 500 \$ 80 % par personne jusqu'au max. annuel		5 000 \$ 90 % par personne jusqu'au max. annuel		10 000 \$ 90 % par personne jusqu'au max. annuel		20 000 \$ 90 % par personne jusqu'au max. annuel	
Soins dentaires								
Maximums	Non compris		1 ^{re} année : 700 \$ 2 ^e année : 900 \$ 3 ^e année et suivantes : 1 100 \$ par personne jusqu'au maximum annuel		1 ^{re} année : 800 \$ 2 ^e année : 1 000 \$ 3 ^e année et suivantes : 1 300 \$ par personne jusqu'au maximum annuel		1 ^{re} année : 1 000 \$ 2 ^e année : 1 200 \$ 3 ^e année et suivantes : 1 500 \$ par personne jusqu'au maximum annuel	
Fréquence de rappel			9 mois		6 mois		6 mois	
Soins de base			80 % par personne jusqu'au max. annuel		80 % par personne jusqu'au max. annuel			
Soins de base étendus			1 ^{re} année : 60 % par personne par année 2 ^e année : 70 % par personne par année 3 ^e année et suivantes : 80 % par personne par année		80 % par personne jusqu'au max. annuel		1 ^{re} année : 80 % par personne jusqu'au max. annuel 2 ^e année et suivantes : 90 % par personne jusqu'au max. annuel	
Soins majeurs			À partir de la 3 ^e année : 50 % par personne jusqu'au max. annuel		À partir de la 3 ^e année : 50 % par personne jusqu'au max. annuel		À partir de la 3 ^e année : 50 % par personne jusqu'au max. annuel	
Soins orthodontiques			Non compris		À partir de la 3 ^e année : 50 %, et jusqu'au maximum combiné pour les soins dentaires, mais 2 000 \$ à vie		À partir de la 3 ^e année : 50 %, et jusqu'au maximum combiné pour les soins dentaires, mais 2 000 \$ à vie	
Soins de la vue								
Lunettes ou lentilles cornéennes d'ordonnance et chirurgie oculaire au laser	150 \$ par personne tous les 2 ans		1 ^{re} et 2 ^e années : 150 \$ 3 ^e et 4 ^e années : 200 \$ 5 ^e année et suivantes : 250 \$ par personne tous les 2 ans		1 ^{re} et 2 ^e années : 200 \$ 3 ^e et 4 ^e années : 250 \$ 5 ^e année et suivantes : 300 \$ par personne tous les 2 ans		1 ^{re} et 2 ^e années : 250 \$ 3 ^e et 4 ^e années : 300 \$ 5 ^e année et suivantes : 350 \$ par personne tous les 2 ans	
Examens de la vue	80 \$ par personne tous les 2 ans		100 \$ par personne tous les 2 ans		100 \$ par personne tous les 2 ans		120 \$ par personne tous les 2 ans	
Soins de santé complémentaires								
GreenShield Télémédecine	4 consultations en ligne par année auprès de médecins généralistes autorisés, 7 jours par semaine, toute l'année (24 heures par jour)							
Services professionnels								
Chiropraticien ou chiropraticienne, massothérapeute, physiothérapeute, acupuncteur ou acupunctrice, podologue/podiatre, diététiste, naturopathe, ostéopathe	40 \$ par consultation, et maximum de 400 \$ par personne par professionnel ou professionnelle par année		45 \$ par consultation, et maximum de 500 \$ par personne par professionnel ou professionnelle par année		45 \$ par consultation, et maximum de 600 \$ par personne par professionnel ou professionnelle par année		50 \$ par consultation, et maximum de 750 \$ par personne par professionnel ou professionnelle par année; maximum combiné de 2 000 \$	
Orthophoniste	400 \$ par personne par année		500 \$ par personne par année		600 \$ par personne par année		750 \$ par personne par année	
Psychologue, psychothérapeute, travailleur social agréé ou travailleuse sociale agréée	Maximum combiné de 400 \$ par personne par année		Maximum combiné de 500 \$ par personne par année		Maximum combiné de 600 \$ par personne par année		Maximum combiné de 750 \$ par personne par année	
GreenShield Santé mentale	4 heures de consultation en ligne (2 heures pour une thérapie individuelle, 2 heures pour une thérapie de couple) par personne par année; ces consultations s'ajoutent à celle prévues pour les services de psychologues							
Soins dentaires en cas d'accident	5 000 \$ par personne par année		10 000 \$ par personne par année		10 000 \$ par personne par année		15 000 \$ par personne par année	
Transport par ambulance								
Transport terrestre et aérien								
Appareils auditifs	1 ^{re} à 4 ^e année : 350 \$ 5 ^e année et suivantes : 500 \$ par personne tous les 4 ans		500 \$ par personne tous les 4 ans		500 \$ par personne tous les 4 ans		600 \$ par personne tous les 4 ans	
Services médicaux – Tests diagnostics et radiographies, matériel de dialyse et analyses de laboratoire	2 000 \$ par personne par année		2 000 \$ par personne par année		2 000 \$ par personne par année		2 500 \$ par personne par année	
Articles médicaux et services d'aide à domicile (soins à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services d'aide à domicile	1 ^{re} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 3 000 \$ 3 ^e année : 4 000 \$ 4 ^e année et suivantes : 5 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année		1 ^{re} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 4 000 \$ 3 ^e année et suivantes : 6 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année		1 ^{re} année : 2 000 \$ 2 ^e année : 4 000 \$ 3 ^e année et suivantes : 6 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année		1 ^{re} année : 3 000 \$ 2 ^e année : 5 000 \$ 3 ^e année et suivantes : 8 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année	
Voyage								
Assurance voyage	15 jours par voyage, 5 000 000 \$ par personne par année		30 jours par voyage, 5 000 000 \$ par personne par année		30 jours par voyage, 5 000 000 \$ par personne par année		30 jours par voyage, 5 000 000 \$ par personne par année	
Hospitalisation (garantie facultative) – Différence entre les frais de séjour en salle standard et les frais de séjour en chambre à deux lits ou privée dans un hôpital général public de votre province ou territoire de résidence								
Chambre à deux lits ou privée	Jusqu'à 30 jours par personne par année							

Description du garanties

Médicaments d'ordonnance

- Cette garantie inclut les médicaments dont l'utilisation est approuvée au Canada, qui requièrent une ordonnance en vertu de la loi et qui sont prescrits par un professionnel ou une professionnelle de la santé autorisés à le faire.
- Les médicaments de marque sont admissibles s'il n'existe pas d'équivalent générique.
- Les produits de désaccoutumance du tabac et les médicaments pour le traitement de l'obésité, de l'infertilité et de la dysfonction érectile ne sont pas admissibles.

Personnes résidant au Québec – Pour être admissible à l'assurance médicaments du régime LIEN, vous devez être couvert ou couverte par le Régime public d'assurance médicaments (RGAM) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Vous devez soumettre vos réclamations à la RAMQ d'abord.

Si vous avez droit à un remboursement de la part de la RAMQ, les frais non couverts (y compris les quotes-parts et les franchises) sont coordonnés de façon à ce que jusqu'à 100 % des frais admissibles engagés puissent être payés.

Si un médicament n'est pas couvert par la RAMQ, la quote-part normale s'applique.

Soins dentaires

Soins de base

- Nettoyage préventif
- Examens de routine et radiographies
- Obturations et extractions
- Traitement au fluorure pour les enfants

Soins de base étendus

- Traitement endodontique (traitement du canal radiculaire)
- Traitement parodontal (détartrage et surfaçage radiculaire, ajustement occlusal, équilibrage)
- Rebasage, regarnissage de prothèses dentaires

Soins majeurs

- Couronnes et inscrustations, prothèses dentaires, ponts

Soins orthodontiques

- Traitement orthodontique pour corriger la position des dents et l'occlusion dentaire

Soins de santé complémentaires

Greenshield santé mentale

Votre régime comprend des consultations en ligne avec les professionnels et professionnelles de la santé mentale qui répondent le mieux à vos besoins cliniques. En effet, la plateforme de GreenShield Santé mentale est assortie d'un outil de jumelage unique et souple qui tient compte de la diversité, des principes d'inclusion et de vos préférences personnelles ainsi que du domaine de spécialisation des professionnels et professionnelles de la santé mentale. Au final, le choix vous appartient. Les 4 heures premières de thérapie (2 heures pour une thérapie individuelle et 2 heures pour une thérapie de couple) sont sans frais. Vous pouvez poursuivre les séances de consultation, qui peuvent être admissibles en vertu de votre garantie de services professionnels (services de psychologues).

Articles médicaux

- Articles visant à faciliter la vie quotidienne (lits similaires aux lits d'hôpital, tiges à soluté, perroquets, bassins de lit, etc.)
- Appareils orthopédiques, plâtres, fournitures de cathétérisme et de stomie
- Bas de contention
- Fournitures pour diabétiques
- Bottes ou chaussures et orthèses plantaires sur mesure
- Aides à la mobilité (cannes, béquilles, déambulateurs, fauteuils roulants, etc.)
- Prothèses
- Articles respiratoires ou de cardiologie (systèmes de surveillance respiratoire ou cardiaques pour nourrissons, compresseurs, oxygène, etc.)

Hospitalisation facultative

Chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public de votre province ou territoire de résidence.

Protection voyage en cas d'urgence médicale

Protection pour les voyages multiples en cas d'urgence médicale à l'extérieur de la province ou du pays.

À retenir

Acceptation garantie – Assurance soins de santé individuelle: régimes ZONE 1, ZONE 2, ZONE 3 et ZONE Fondamental

Pour les régimes ZONE 1, ZONE 2, ZONE 3 et ZONE Fondamental d'Assurance soins de santé individuelle de GreenShield, votre acceptation est garantie: aucun examen médical ni aucun questionnaire à remplir au moment de la demande (pourvu que GreenShield reçoive la prime initiale). Ces régimes vous offrent tranquillité d'esprit, puisqu'ils vous offrent une protection pour les problèmes de santé préexistants, jusqu'à concurrence des maximums prévus.

Questionnaires médicaux – Régimes ZONE 4, ZONE 5, ZONE 6 et ZONE 7

Même si certains régimes ZONE exigent de remplir un questionnaire médical, nous faisons en sorte que le processus soit le plus simple possible. Vous devrez fournir des renseignements sur tout problème de santé que vous éprouvez ou avez éprouvé jusqu'à la date de votre demande. Ils seront ensuite évalués. Vous recevrez probablement une contre-proposition de la part de GreenShield qui exclut les médicaments prescrits pour traiter ces problèmes.

Complément d'information

Le présent document de comparaison est un sommaire qui ne tient pas lieu de contrat. Les conditions, limitations et exclusions particulières sont énoncées dans le contrat établi par GreenShield, après approbation de la demande.

Les frais admissibles engagés et payés par la personne couverte sont remboursés dans la mesure où les services et fournitures reçus sont, de l'avis de GreenShield, médicalement nécessaires au traitement d'un problème de santé et raisonnables et habituels dans ces circonstances particulières. Les frais couverts par les régimes d'assurance maladie provinciaux ou territoriaux ne sont pas admissibles en vertu des régimes ZONE.



Régimes offerts et assurés par Assurance Green Shield Canada.

Les services de GreenShield Télémédecine sont offerts par l'intermédiaire de la plateforme Maple, que possède et exploite la société Maple.

MC/MD Marque de commerce appartenant à l'Association Green Shield et utilisée sous licence. © Assurance Green Shield Canada, 2025. Tous droits réservés.
Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive, P.O. Box 1606, Windsor (Ontario) N9A 6W1
1 888 711-1119